

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue par visioconférence (Zoom), le mercredi 7 juillet 2021 à 16 h 30, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur André Philippon,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Madame Denise Lavallée,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Daniel Marcotte,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Poste vacant, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault

Sont également présentes : Mme Huguette Lemay, directrice générale et M^e Angèle Tousignant, greffière.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. N° 2021-654 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par le conseiller Stéphane Girard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 AUTORISATION AU CIRCUIT LE BOSQUET POUR LA TENUE DE LEUR ÉVÉNEMENT LES 10 ET 11 JUILLET 2021

Rés. N° 2021-655 : Il est proposé par la conseillère Claudette Carignan appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et unanimement résolu qu'autorisation soit accordée au Circuit au Bosquet pour la tenue des courses d'accélération Drag Racing devant avoir lieu les 10 et 11 juillet 2021, circuit situé en bordure de la route 101 (quartier de Destor).

Les organisateurs devront détenir les assurances responsabilité civile nécessaires et applicables à ce genre d'événement.

Qu'à cette occasion, la Ville autorise la vente de boissons alcoolisées sur le site des activités en autant que les organisateurs détiennent les permis nécessaires à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. N° 2021-656 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte appuyé par la conseillère Denise Lavallée et unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

MAIRESSE

GREFFIÈRE